

# **Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020**

Président : PALLUT Maurice

Secrétaire(s) de la séance : Alexia PEPIN

Présents : Monsieur Maurice PALLUT, Monsieur Jean Louis VEISSEYRE, Monsieur Claude VIDAL, Monsieur WILLIAM FLORET, Madame ALEXIA PEPIN

Absents : Monsieur Damien MAZEYRAT, Madame Janine VEISSEYRE

## **Ordre du jour:**

DM N° 1

Election des délégués aux futures élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Désignation de délégués au Comité du Parc National des Volcans d'Auvergne

## **DM N° 1 ( DE 2020 35)**

### **FONCTIONNEMENT**

C / 6238 - 65,00 €

C / 673 + 65,00 €

## **ADOPTE**

### **Désignation des délégués pour les élections sénatoriales ( DE 2020 36)**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un délégué et trois suppléants en vue de ces élections.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2020-0812 du 2 juillet 2020,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral,

Considérant que le(s) délégué(s) sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours,

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

### **Election du délégué**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 5
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 5
  
- Majorité absolue : 3

A obtenu :

- M. PALLUT Maurice : cinq (5) voix

M. PALLUT Maurice ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué

### **Election des trois suppléants**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 5
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 5
  
- Majorité absolue : 3

Ont obtenu :

- M. VIDAL Claude : cinq (5) voix
- M. FLORET William : cinq (5) voix
- Mlle PEPIN Alexia : cinq (5) voix

MM. VIDAL Claude et FLORET William et Mlle PEPIN Alexia ayant obtenu la majorité absolue sont désignés suppléants

### **DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne ( DE 2020 37)**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Comité syndical du Parc Régional des Volcans d'Auvergne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- PALLUT Maurice, délégué titulaire
- VIDAL Claude, délégué suppléant